

GAIA

LA STÉRILISATION OBLIGATOIRE DES CHATS DOMESTIQUES

❖ Réponses à 9 questions fréquentes ❖





1. Stériliser son chat, c'est obligatoire ou pas ?

Oui, c'est désormais obligatoire partout en Belgique.

A Bruxelles : Depuis le 1er janvier 2018 tous les chats doivent être stérilisés avant l'âge de 6 mois.

En Wallonie : Les chats nés après le 1er novembre 2017 doivent être stérilisés avant l'âge de 6 mois. Les chats nés avant le 1er novembre 2017 doivent être stérilisés au plus tard le 1er janvier 2019.

En Flandre : Les chats nés après le 1er avril 2018 doivent être stérilisés avant l'âge de 5 mois. Les chats nés entre le 1er septembre 2014 et le 31 mars 2018 doivent être stérilisés au plus tard le 1er janvier 2020.



2. Stériliser les chats, c'est vraiment nécessaire ? Ce n'est pas contre nature ?

Environ **30.000 chats** sont abandonnés chaque année dans les refuges de Belgique. Un tiers des chats abandonnés sont **euthanasiés** par manque de place et d'adoptants. Chaque année, il naît ainsi beaucoup plus de chats qu'il n'y a de foyers pour les accueillir. A ces statistiques s'ajoute le nombre, impossible à quantifier, de chatons issus de portées « non désirées » et dont on préfère « **se débarrasser** » à domicile (noyade...), mais aussi ceux que l'on fait euthanasier chez le vétérinaire ou que l'on jette à la rue.

Quand ils ne sont pas tués à la naissance ou abandonnés en refuge, les chats errants mènent une **vie de misère**. Ils souffrent souvent de la faim, du froid, des maladies et de l'hostilité des humains. Exposée aux risques d'empoisonnement et d'accidents, la vie du chat errant est relativement brève. En bref, nous faisons face à une situation de grave surpopulation des chats, dont les premières victimes sont les animaux eux-mêmes.

« Laisser faire la nature », c'est, pour un seul couple, donner la vie à 36 chats en l'espace de 16 mois... et revient souvent à **leur donner la mort**.

A contrario, la stérilisation offre de sérieux avantages pour la vie de son animal. Un mâle castré demeure énergique, et devient **plus sociable** et plus **affectueux**. Il vagabonde moins et cesse de délimiter son territoire avec son urine. Il aura moins tendance à se battre avec ses congénères, un comportement vecteur de maladies. Une femelle stérilisée est **plus calme**, n'a plus de chaleurs, est immunisée contre le risque (bien réel) de grossesse nerveuse, d'infection ou de cancer de l'utérus, et risque moins de développer des tumeurs mammaires.



3. Le coût d'une stérilisation ne constitue-t-il pas un investissement trop élevé ?

Faire stériliser son chat est non seulement une obligation légale, mais aussi un gage de **bonne citoyenneté**. Il s'agit par ailleurs d'un **coût unique** : environ 70 € pour un mâle, 120 € pour une femelle. Par rapport aux autres frais vétérinaires et de nourriture qui

seront dépensés pendant toute la vie de l'animal, le coût de la stérilisation est finalement minime. Enfin, la surpopulation féline engendre également des **coûts pour la société** : rien qu'en Wallonie et à Bruxelles, le budget pour la stérilisation des chats errants (issus des chats domestiques non stérilisés) s'élève à **200.000 euros par an** ; investi avec les finances publiques.



4. Le chat domestique n'est-il pas amené à disparaître à cause de la stérilisation obligatoire ?

L'objectif de la loi sur la stérilisation obligatoire est que la situation de la surpopulation féline s'améliore. Nous sommes actuellement dans une **situation tragique** de déséquilibre : 10.000 chats euthanasiés par an, faute de place. Il est donc illusoire de penser que la race du chat européen va s'éteindre suite à cette mesure. Il sera parfaitement possible d'assouplir la législation si l'on observe à terme un **équilibre** entre les abandons et les adoptions en refuge.



5. Mais si les chats sont stérilisés et que leur nombre diminue, il n'y a pas un risque d'appauvrissement génétique ?

Les chats domestiques sont largement à l'abri de tout risque d'appauvrissement génétique.

En effet, l'affirmation selon laquelle la population de chats va se rétrécir au point où elle atteindra un niveau génétique critique (et que des individus apparentés devront nécessairement se reproduire entre eux) est sans fondement. Les indices minimaux d'animaux nécessaires pour assurer une diversité génétique (quelques milliers tout au plus) n'équivalent qu'à une portion infime des chats qui sont actuellement abandonnés en refuges, sans parler du nombre total de chats sur le territoire belge (environ deux millions).

Par ailleurs, en soi, l'appauvrissement génétique (par ex. suite à la perte de nombreux individus et de leurs variantes génétiques) n'entraîne pas de maladies. Celles-ci sont causées par la consanguinité. Chez les chiens de race, l'apparition de maladies et l'appauvrissement génétique n'est pas imputable au faible nombre de représentants d'une race en question, mais à la consanguinité induite délibérément, qui favorise les maladies. Cette situation n'est pas applicable aux chats qui n'appartiennent pas à un standard de race, et qui ne font donc pas l'objet de reproduction entre individus apparentés.

Notons également que quelques races récentes de chats qui sont sélectionnées artificiellement depuis plus de 50 ans possèdent encore une diversité génétique comparable à celle des chats domestiques (= sans race), malgré la sélection artificielle, les populations réduites et la consanguinité. Il apparaît donc que la stérilisation obligatoire n'entraîne pas de danger pour la diversité génétique du chat. Au contraire, elle préserve la diversité et l'intégrité génétique du chat sauvage, un point sur lequel de nombreuses études attirent l'attention.



6. Pourquoi devrais-je stériliser mon chat si je n'en ai pas envie ? Pourquoi obliger tout le monde à le faire ? J'ai un chat mâle, suis-je vraiment concerné ?

Du fait de leur surpopulation, les chats sont les premières **victimes** de la domestication. Tous les refuges et acteurs de terrain déplorent la situation tragique dans laquelle des milliers de chats (errants) doivent vivre. Depuis ses débuts, GAIA et d'autres associations mènent des campagnes de **sensibilisation** afin d'inciter les responsables à stériliser leur animal. Des efforts qui, au regard des statistiques officielles, sont **insuffisants** pour réellement résorber le problème.

Pour épargner à des dizaines de milliers d'animaux une vie de misère et une mort prématurée, il était indispensable d'adopter une loi rendant obligatoire la stérilisation des chats en foyer. Il est nécessaire de percevoir cette mesure comme un devoir citoyen et éthique auquel doivent répondre les personnes responsables de chats, au même titre que les autres soins vétérinaires. Ce devoir s'applique également aux personnes qui ont des chats mâles : ce n'est pas parce qu'ils ne doivent pas assumer l'arrivée d'une portée non désirée... qu'ils n'ont pas une part de responsabilité dans cette problématique.

Parce qu'elle est la seule qui permet d'aboutir un **équilibre viable** dans la population féline, la mesure prévaut sur des considérations non vitales, et, dans son esprit, elle s'intègre déjà dans la loi cadre de 1986 sur la protection et le bien-être des animaux. Elle peut être comparée à la loi qui impose déjà d'identifier tous les chiens en Belgique.



7. Pourquoi a-t-on adopté une loi dont on ne peut contrôler l'application ?

Il est évident que l'on ne peut pas vérifier dans chaque foyer si les chats ont été stérilisés conformément à la loi. Mais cela n'enlève pas l'**impact** que la mesure aura. Nul ne s'attend à un résultat de 100 % de chats stérilisés, a fortiori dans les premiers temps après l'adoption de la loi. Au même titre que la loi imposant l'identification des chiens – et toutes les autres mesures contraignantes mais difficiles à contrôler – elle rentrera progressivement dans les mœurs pour devenir finalement la **norme**, aidée par l'effet du **contrôle social**. Aussi, les visites chez le vétérinaire contribueront inévitablement au bon respect de la stérilisation obligatoire des chats domestiques.

Outre la stérilisation obligatoire, il est à noter que chaque chat domestique doit désormais être également identifié, au moyen d'une puce dont les informations sont enregistrées dans une base de donnée nationale. Il s'agit donc d'un moyen de contrôle supplémentaire.



8. J'ai entendu qu'il pouvait être dangereux de stériliser un jeune chat.

Certains émettent des craintes à l'égard de ce qu'on appelle la « stérilisation précoce » des chats. La question fait cependant l'objet d'études approfondies, qui démontrent l'innocuité de l'opération de stérilisation de jeunes chats, et celle-ci est d'ailleurs pratiquée depuis des décennies dans d'autres pays.

Dans le cadre du projet « Sterycat », des chercheurs de l'Université de Gand ont notamment étudié sur le long terme les conséquences de la stérilisation précoce sur la santé des chats. Entre avril 2010 et août 2012, ils ont ainsi stérilisé 800 chats de refuge : 2/3 à un âge jeune (de 8 à 12 semaines) et 1/3 à un âge plus avancé (de 6 à 8 mois). Les animaux ont ensuite été adoptés et suivis sur le plan vétérinaire pendant 24 mois.

Résultat : tant que quelques simples précautions sont prises (nourrissage avant et après l'opération, présence d'une source de chaleur pour la température corporelle), l'anesthésie ne pose pas plus de problème chez les chatons que chez les chats adultes. De même, les chercheurs n'ont observé aucune différence significative en ce qui concerne d'éventuels problèmes de croissance, d'allergie, de poids corporel, d'élimination de produits ou encore de comportement. Notons enfin que la stérilisation des jeunes chatons est une opération courante et pratiquée notamment aux États-Unis depuis plusieurs décennies.



9. Ne dit-on pas qu'une femelle doit avoir une portée dans sa vie ?

Cette idée reçue ne se base simplement sur aucun argument scientifique, et contribue au problème de la surpopulation féline.

Pour plus d'infos :

www.gaia.be



Voice of the Voiceless

**Galerie Ravenstein 27
1000 Bruxelles**



info@gaia.be



02/245 29 50